

Aides aux travaux énergétiques et adaptation des logements pour 2024

Une augmentation très significative des aides aux travaux est annoncée dès 2024 et s'appliquera à tous. Sous réserve des travaux envisagés, désormais toutes les personnes sont éligibles et pourront donc bénéficier des aides qui seront plus ou moins importantes en fonction des ressources.

Cependant avec l'arrivée de ces nouvelles aides et annonces, nous risquons de faire face à une augmentation significative des démarchages abusifs et peut-être à une augmentation du coût des travaux.

Pour toute question et avant toute démarche, signature de contrat ou de devis, nous vous invitons à vous rapprocher du service Habitat de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois qui pourra vous accompagner administrativement et vous conseiller techniquement de manière totalement neutre.

Depuis le 1^{er} janvier 2023 les élus communautaires ont fait le choix d'avoir leur propre service Habitat sur notre territoire afin d'avoir un service de proximité pour faciliter les démarches de chacun, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé et fluidifier les échanges.

Pour toutes questions contactez le service Habitat :

- Nathalie Marois au 05.53.92.50.69
- Gautier Ragonnet au 05 53 92 57 69

Ces deux agents de la Communauté de communes du Périgord Ribéracois pourront également vous recevoir à Ribérac sur rendez-vous ou se déplacer à votre domicile.